

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **34**

Séance du 9 février 2023

Liste des délibérations publiée le 17 février 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

6

**Tarification des droits
d'engagement, modalités
d'inscription, d'annulation et
de remboursement
aux épreuves du Trail
de l'Aqueduc**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, MOMIN, CAUCHE, BARRIER, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN (pouvoir à Mme MOUSSA jusqu'au rapport n° 7), FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ (pouvoir à Mme MIHOUBI à partir du rapport n° 8), MIHOUBI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT (jusqu'au rapport n° 13),

Membres excusés : Mmes et MM. BOIRON (pouvoir à Mme GIORDANO), MOREL-JOURNEL (pouvoir à Mme BAZAILLE), GUO (pouvoir à Mme LATHUILIÈRE), de PARDIEU.

Monsieur NOVENT, Adjoint au Maire, explique que la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon organise la troisième édition du Trail de l'Aqueduc qui aura lieu le samedi 14 et le dimanche 15 octobre 2023.

Le Trail se décline en 3 épreuves distinctes :

- Une épreuve de 42km, avec 1010m de dénivelé positif, parcourant la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon et la ville de Chaponost. Celle-ci pourra être effectuée individuellement en relais de 2 concurrents.
- Une épreuve de 22km avec 620m de dénivelé positif, sur le territoire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon. Celle-ci pourra être effectuée individuellement en « duo », à savoir 2 concurrents qui effectuent le parcours ensemble de bout en bout.
- Une épreuve de 11km avec 280m de dénivelé positif, sur le territoire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon. Course individuelle uniquement mais qui fera l'objet d'un classement « famille » et « entreprise ».

La manifestation sera également support de quatre autres épreuves non chronométrées :

- Une randonnée – marche nordique, ouverte sur le parcours de 11km.
- Une course « parents / enfants » pour les enfants âgés de 4 à 5 ans accompagnés d'un de leurs parents qui aura lieu sur l'air de départ / arrivée.
- Deux courses enfants, une pour les 6 - 8 ans et une pour les 9 -10 ans, dans l'enceinte du complexe sportif du Plan du Loup.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours initiaux selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires. Les différentes épreuves de cette manifestation font l'objet de droits d'engagements et de conditions particulières d'inscriptions tel que défini ci-après :

Droits d'engagement :

Course	11km solo	22 km solo	22km duo	42km solo	42km relais
Tarif période 1	11,00 €	22,00 €	44,00 €	42,00 €	42,00 €
Tarif période 2	14,00 €	26,00 €	52,00 €	46,00 €	46,00 €
Tarif période 3	17,00 €	30,00 €	60,00 €	50,00 €	50,00 €
Sur place*	17,00 €	30,00 €	60,00 €	50,00 €	50,00 €
Catégories	Année 2007 et avant	Année 2003 et avant	Année 2003 et avant	Année 2003 et avant	Année 2003 et avant

Période 1 : du samedi 1er avril au vendredi 30 juin 2023

Période 2 : du samedi 1^{er} juillet au dimanche 10 septembre 2023

Période 3 : du lundi 11 septembre au mercredi 11 octobre 2023 inclus

Sur place* : les 14 et 15 octobre 2023, ouvert si le quota du nombre de concurrents par course n'a pas été atteint durant la période d'inscription en ligne.

Course	Course enfant 750m	Course enfant 1500m	Randonnée 11km	Course « parents enfants »
Tarif	Gratuit	Gratuit	11,00 €	Gratuit
Catégories	Années 2014 à 2016	Années 2012 et 2013	Tout public	Années 2017 et 2018 + 1 parent

Les frais d'inscription liés à l'utilisation de la plateforme en ligne sont équivalents à 5 % des droits d'engagement et sont au minimum de 1 € TTC. Ils sont à la charge des concurrents en complément des droits d'engagement. Ils ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement quel que soit le motif de non-participation ou d'annulation de la course.

Les droits d'engagement comprennent l'inscription, les ravitaillements, un lot de participation et/ou un lot finisseur pour les courses chronométrées.

Des prestations optionnelles peuvent être proposées lors de l'inscription sur la plateforme en ligne (tee-shirt, repas...). Elles sont au choix des concurrents et n'impactent pas le tarif des droits d'inscriptions. Les prestations choisies sont réservées et payées au moment de l'inscription, pour être retirées ou consommées le jour de la manifestation.

Formule Entreprises

Les entreprises pourront bénéficier d'une offre singulière se composant de :

- la participation au Challenge Entreprises,
- un espace personnalisé sur Njuko (plateforme d'inscription en ligne)
- un interlocuteur privilégié (Coachingatwork),
- un retrait groupé des dossards
- une facturation unique et simplifiée.
- un buffet au départ et à l'arrivée dans un espace privatif entreprises
- de maillots floqués de l'événement avec un logo coeur.

Les droits d'engagement pour les entreprises sont les suivants :

Course	11km solo	22 km solo	22km duo	42km solo	42km relais
Tarif formule entreprises	60,00 €	75,00 €	72,50€ (par personne)	95,00 €	70,00€ (par personne)

Des prestations optionnelles pourront être proposées lors de l'inscription sur la plateforme en ligne (ostéopathe, yoga, cryothérapie...). Elles seront au choix des entreprises et n'impacteront pas le tarif de base de la Formule entreprise. Les prestations choisies sont réservées et payées au moment de l'inscription, pour être retirées ou consommées le jour de la manifestation.

Nombre d'engagements :

L'organisation se réserve le droit d'inviter un certain nombre de concurrents. Des dossards seront en particulier réservés aux partenaires mais également aux coureurs dont la côte ITRA est supérieure à 650 chez les femmes et 750 chez les hommes.

L'inscription implique l'acceptation du règlement. Les engagements incomplets seront considérés comme nuls et seront mis en attente, au profit de dossiers complets (Tout dossier incomplet le jour du Trail sera considéré comme nul).

Modalités d'inscription :

Les inscriptions se feront via internet sur le site www.trail-de-laqueduc.fr avec paiement sécurisé en ligne jusqu'au mercredi 11 octobre 2023 à minuit. Il n'est pas prévu d'inscription dans les locaux de l'organisateur (en Mairie) : les inscriptions se feront en ligne uniquement.

Si le quota du nombre de concurrents par course n'a pas été atteint durant la période d'inscription en ligne, des inscriptions physiques, sur place, pourront être enregistrées le samedi 14 octobre de 14h à 18h et le dimanche 15 octobre de 6h30 à 9h30 au Gymnase du Plan du Loup, Allée Alban Vistel, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon, paiement en espèce et en chèque uniquement.

Annulation et remboursement :

Une demande d'annulation et de remboursement ne sera possible que si la demande est faite au plus tard 10 jours avant la manifestation (mercredi 4 octobre 2023) et sur présentation d'un justificatif (médical contre indiquant la participation en particulier). Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être demandé et ne sera autorisé.

Il en est de même pour les demandes de changement de course. Elles ne pourront par ailleurs être accordées que si le nombre de places restantes dans la course souhaitée le permet. En cas de changement de format de course, aucun remboursement ne sera effectué.

Les concurrents ne se présentant pas à l'épreuve, quelles que soient les raisons du désistement, ne pourront prétendre à aucune demande de remboursement des droits d'engagement, ni à aucun report d'inscription.

En cas d'annulation des épreuves par l'organisateur, pour cause sanitaire notamment, les droits d'engagements (hors frais d'inscription de la plateforme en ligne de 5 % ou 1 € minimum) seront intégralement remboursés. Une annulation en cas de force majeure (phénomène météorologique exceptionnel ou autre) ne pourra en revanche faire l'objet d'aucun remboursement.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la tarification des droits d'engagement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc
- APPROUVER les modalités d'inscription aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc
- APPROUVER les modalités d'annulation et de remboursement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la tarification des droits d'engagement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc,

- APPROUVE les modalités d'inscription aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc,

- APPROUVE les modalités d'annulation et de remboursement aux différentes épreuves du Trail de l'Aqueduc.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI